



Budget primitif 2021

Éléments de présentation des données synthétiques

Budget Primitif 2021

Acte de prévision et d'autorisation, le Budget Primitif regroupe l'ensemble des informations qui permettent d'éclairer les acteurs liés aux décisions territoriales (élus, partenaires institutionnels, agents du Département, acteurs associatifs du territoire, citoyens et entreprises) de la trajectoire financière de la collectivité pour l'année 2021.

Le Budget Primitif 2021 s'élève à 732 672 218 € hors mouvements d'ordre et hors opérations afférentes aux options de tirage sur ligne de trésorerie.

Il se décompose en 570 380 820 € pour les dépenses de fonctionnement et 162 291 398 € pour les dépenses d'investissement.

Les chiffres du BP 2021

En millions d'euros	BP 2020	BP 2021	<i>Variation</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	558	570,4	2,22 %
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	577,3	593	2,72 %
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt)	135	144,8	7,26 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	26,5	21,8	-17,74 %
Encours de la dette (au 31 décembre N-1)	159,2	175,4	10,18 %
Épargne brute	19,3	22,6	17,10 %

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (570,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement du Département représentent 76% des dépenses de la collectivité et augmentent de 2,3 % en 2021. La section de fonctionnement est d'abord dédiée au paiement des allocations individuelles de solidarité (AIS) constituées du RSA, de l'APA et de la PCH. **Les AIS représentent en 2021, 40,5 % des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 231,2 M€ (soit une progression de 5,9 % par rapport à 2020).**

Les frais de personnel (113,8 M€), avec les personnels chargés de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion, représentent 19,9 % des charges de fonctionnement (moyenne de la strate de 22,9 % en 2019). Rapportées au nombre d'habitants, elles atteignent 239€ en 2020 (221€ pour la moyenne de la strate en 2019)¹. Les dépenses de personnel sont stables en 2021.

Les charges générales (29,5 M€ en hausse de 2,3 M€) représentent 62€/habitant (contre une moyenne de la strate de 61€/habitant en 2020).

Les dépenses de solidarités (354,3 M€, crédits d'intervention hors masse salariale)² constituent la majorité des dépenses de fonctionnement (61%).

Quatre grands champs de dépense structurent l'essentiel de l'action sociale départementale.

1-Le RSA mobilise 172,3 M€ (dont **166,9 M€** de crédits d'intervention hors masse salariale) de crédits avec les dépenses consacrées au versement de l'allocation (155 M€). À cette dépense d'allocation RSA, s'ajoutent les dispositifs d'insertion à hauteur de 13,4 M€ en section de fonctionnement, auxquels il convient de rajouter 4,1 M€ de salaires des agents chargés de mettre en œuvre les dispositifs d'insertion et 9,4 M€ en section d'investissement essentiellement au titre de l'aide à la pierre.

Au total, les crédits budgétaires dédiés à l'insertion (fonctionnement et investissement cumulés) représentent 22,8 M€, soit près de 15 % du montant de l'allocation RSA.

Le nombre de foyers inscrits au RSA atteint 22 932 (au 31/08/2020, derniers chiffres connus, soit une augmentation de 5% depuis le début de l'année 2020).

2-La dépendance des personnes âgées est prise en charge à hauteur de **70,3 M€**. L'APA est le principal dispositif (54,3 M€) et l'exercice 2021 poursuivra l'intégration des effets de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement. Par ailleurs, les moyens alloués (13,2 M€ au BP 2021) à l'hébergement des personnes âgées (hors APA) diminuent légèrement sous l'effet de la mise en œuvre en année pleine de l'aide sociale différentielle.

3-La dépendance des personnes handicapées est assumée à travers **65,2 M€** de crédits avec comme dispositifs principaux le financement de l'hébergement à hauteur de 32,4 M€ (-5,1 % du fait de la mise en œuvre intégrale de l'aide sociale différentielle) et le versement de la PCH à hauteur de 21,9 M€ (+ 8,2 % par rapport à 2020).

4-Les crédits destinés à l'Enfance et à la Famille (Aide Sociale à l'Enfance) atteignent **50,6 M€** en raison de l'évolution des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (21,2 M€ en y intégrant l'obligation nationale d'accueil des Mineurs non accompagnés) et des autres établissements d'accueil (21,8 M€).

Le reste des crédits de solidarités (**1,3 M€**) finance des dépenses d'accompagnement transversal des dispositifs.

Les autres interventions (subventions et participations hors périmètre des solidarités) s'élèvent à 54,7 M€. Ces crédits correspondent aux participations et subventions de fonctionnement assumées par le Département.

¹Dont dépenses de personnel comptabilisées sur les chapitres 017 RSA et 6586 ; source DGCL (fiche financière CA2019 des départements) et données consolidées par CD66

²Dépenses consolidées en croisant les fonctions (déclinaison de la fonction 5) avec les articles relatifs aux dépenses d'intervention (651, 652, 655, 656, 657, 658)

Les interventions départementales sont maintenues dans le domaine de la sécurité civile (SDIS 21,6 M€), des collèges (5,5 M€), du sport, de la culture.

Les charges financières (4,3 M€), afférentes à la dette départementale (emprunts à long terme et trésorerie), en diminution de 0,3 M€ par rapport au BP 2020 sont très inférieures aux moyennes nationales (7€/habitant contre 12€ en moyenne pour les Départements équivalents – source fiche financière CA 2019, dernières statistiques publiques disponibles).

Les prélèvements de péréquation sont prévus à hauteur de 12,5 M€ (contre 14,5 M€ en 2020). Ils donnent lieu à un reversement et dépendent de l'évolution des droits de mutation perçus en N-1.

Le **reste des crédits de fonctionnement** est affecté aux dépenses exceptionnelles, aux groupes d'élus et aux dépenses imprévues (**1,3 M€**).

Les recettes de fonctionnement (593 M€)

Ces recettes atteignent **593 M€** et augmentent de 2,7%.

Les impôts et taxes indirectes représentent une part importante (45 %) des produits de fonctionnement à **269,3 M€**.

La taxe sur les conventions d'assurances (72 M€), affectée au financement des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation et à la réforme de la taxe professionnelle (TP) est stable.

Les droits de mutation (DMTO), ressource majeure de la collectivité, sont anticipés en hausse (90 M€, + 6 M€).

La TICPE (72,7 M€) qui couvre principalement les dépenses de RSA et une partie de l'acte II de la décentralisation reste stable. La taxe d'aménagement est attendue en baisse de 0,1 M€ à 4 M€. En 2021, le Département bénéficiera des fonds de péréquation à hauteur de 20 M€ (+ 4,8 M€ par rapport à 2020). La taxe d'électricité génère une ressource de 6 M€ en 2021.

La fiscalité directe (intégrant la fraction de TVA qui remplace le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties afin de comparer les équilibres à périmètre constant) représente 31% des recettes de fonctionnement pour un montant de **186,6 M€**. La fiscalité directe enregistre un solde positif de 0,9 M€ de nouvelles recettes par rapport au BP 2020. La fraction de TVA qui se substitue à compter du 1^{er} janvier 2021 au produit de la TFPB (qui constituera dorénavant un élément de fiscalité indirecte), est stable à 141,5 M€ (+0,5 M€). Les frais de gestion sur le foncier bâti sont en hausse de 1,3 M€ à 12,4 M€. Les produits d'IFER et du fonds de péréquation de la CVAE sont attendus en légère hausse à 1,6 M€ et 1,4 M€. La CVAE, corrélée à la richesse produite par les entreprises sur le territoire en année N-1, est en baisse de 1,3 M€ à 17 M€.

Les dotations et compensations très majoritairement versées par l'État (93,2 M€) augmentant de 0,8 M€ par rapport à 2020. Le FMDI, versé en atténuation du déficit de compensation du RSA atteindrait 6 M€. La DGF est attendue en baisse de 0,1 M€ à 50,7 M€ et la DGD est stable à 2 M€. Les compensations de fiscalité sont en baisse de 0,3 M€ à 19,7 M€. Les dotations CNSA au titre de la PCH sont en légère hausse à 4,8 M€.

La dotation APA augmente de 2,8 M€ à **26,4 M€**.

Les recettes de tarifications sont attendues en baisse de 4,1 M€ pour atteindre **5,8 M€** en 2021. Cette baisse trouve son explication dans l'exécution en année pleine du dispositif de l'aide sociale différentielle. À ce titre, le volume de recouvrement PAPH (qui constitue l'essentiel du chapitre 75) baisse de 4,8 M€ pour atteindre 3 M€ en 2021.

Les **recettes exceptionnelles** sont stables à **2,8 M€** en 2021.

Le reste des recettes d'un montant de 8,9 M€ proviennent notamment des atténuations de charges (2,2 M€), des produits des services et des ventes directes (5 M€) et des recettes complémentaires générées dans la cadre de la gestion du RSA (indus, FSE et subventions).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (162,3 M€)

Les remboursements d'emprunts sont prévus à hauteur de 17,5 M€ pour l'année 2021 et représentent 10,8 % de la section d'investissement (hors opérations de lignes de trésorerie).

Les dépenses d'investissement direct s'élèvent à 144,8 M€. Ces dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont composées des dépenses d'équipement, d'un volant de **dépenses imprévues (0,6 M€)** et des subventions d'investissement. Elles sont en progression de près de 7,3 % rapport à 2020. En consolidant les budgets annexes THD et IDEA, il apparaît une dépense d'investissement de 182,1 M€ (35,9 M€ de crédits d'investissement prévus pour la poursuite du déploiement du réseau THD et 1,4 M€ pour l'IDEA (à comparer aux 166,4 M€ prévus au BP 2020, +9,4%).

Les dépenses d'équipement (88 M€ contre 85,3 M€ en 2020) sont destinées à développer, renouveler et rénover les équipements départementaux. Elles sont en hausse de 3,2% en 2021. Ces dépenses sont constituées d'acquisitions (12,5 M€), de travaux (68,7 M€) et d'études (6,8 M€). Avec 46 M€, la voirie constitue le premier poste de dépenses d'équipement. Les affaires scolaires constituent l'autre poste majeur de dépenses d'équipement. Avec un montant global (acquisitions et travaux) de 15,7 M€, cette enveloppe finance essentiellement l'investissement dans les collèges et s'intègre dans le nouveau PPI de construction et de rénovation.

Les subventions d'investissement s'élèvent à 54,1 M€ (+12%). Les principales subventions sont celles destinées aux communes et structures intercommunales (22,9 M€). En 2021, le Département poursuit le financement d'opérations pour le SDIS 66 à hauteur de 10 M€.

Il est enfin mobilisé un montant de **2 M€ pour les immobilisations financières** destinées à préfinancer les 2 nouveaux budgets annexes (avances remboursables pour les productions photovoltaïques et hydroélectriques) et **0,1 M€ pour les opérations pour compte de tiers** qui lient le Département à la Région.

La nouvelle programmation concrétisée par le nouveau PPI voté le 22 juillet 2019 contient comme priorité, en grande masse et pour l'exercice 2021:

- les opération sur les routes
- le plan de casernement
- la programmation collèges
- la programmation Mobilités douces
- les aides à la pierre
- les dépenses d'équipement récurrentes réalisées sur le patrimoine départemental
- Les travaux du port de Port-Vendres
- La modernisation des établissements médicosociaux
- La modernisation des établissements de l'enfance
- L'aménagement de Castelnou
- Le développement du photovoltaïque
- Le développement de l'aéroport

Les recettes d'investissement (21,8 M€ hors emprunt)

Les ressources d'investissement (21,8 M€ hors emprunt) sont en baisse de 4,6 M€. Cette tendance s'explique par la diminution des co-financements affectés aux programmes d'investissement de la collectivité. Les crédits principaux perçus par le Département sont les subventions d'investissement qui pour l'essentiel proviennent des partenariats qui unissent le Département à la Région (2 M€), aux communes (2,2 M€) et à l'État (5 M€ dont la DDEC qui est une dotation fixe dans le temps). Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), par l'intermédiaire duquel l'État compense la TVA payée sur les investissements réalisés au cours de l'exercice précédent, s'élève à 8,5 M€.

L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est un indicateur fondamental du niveau d'indépendance financière d'une collectivité locale. Elle reflète la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

Cette **épargne brute** dégagée par le budget départemental atteint 22,6 M€ en 2021 contre 19,3 M€ au BP 2020. Le **taux d'épargne brute**, autrement dit, le montant d'épargne rapporté aux recettes courantes s'élève à 3,8 %. Ce ratio permet d'évaluer la capacité de la collectivité à générer son autofinancement.

L'**épargne nette** mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer par des ressources définitives sa politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements (5,1 M€ en 2021).

Ces soldes de gestion constituent des éléments d'analyse des conditions de construction budgétaire de la collectivité. Ils constituent le socle de la trajectoire financière acquise et intègrent les principes de prudence budgétaire.

L'endettement

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est attendu à un montant de 175,4 M€ et un niveau d'endettement de **368 €³ par habitant en deçà de la moyenne de la strate (dont la prévision est proche de 500 €/habitant en 2020)**.

Le stock de dette représente 29,6% des recettes réelles de fonctionnement. Le stock de dette consolidée à partir des autorisations de programme votées (crédits que la collectivité s'est engagée à consacrer à la réalisation de programmes d'investissement dans un délai donné) projettent un stock de dette orienté à la hausse lors des prochains exercices.

Le BP 2021 prévoit en conséquence la mise en oeuvre d'un cycle d'endettement avec un recours pour 117,9M€ aux financements bancaires et un remboursement d'environ 17,5 M€, soit un endettement net de 100,4 M€ conformément à la stratégie prospective arrêtée par la collectivité. Ce niveau d'endettement doit cependant être relativisé par la reprise des résultats excédentaires intervenant lors du Budget supplémentaire qui minore généralement le niveau des inscriptions autorisant la mobilisation de nouveaux emprunts.

L'appréciation de la **capacité de désendettement** d'un département se mesure en comparant l'encours de la dette à l'épargne brute dégagée par l'exploitation normale de la collectivité.

Ce ratio indique la capacité à dimensionner sa dette à ses possibilités de remboursement.

Le Département des Pyrénées-Orientales pourrait amortir la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut, en **7,8 années** d'épargne brute si le budget 2021 est exécuté en l'état (ce ratio plus généralement analysé sur la base des réalisations devrait dépasser les **3 années en 2020** contre 3,4 années pour la moyenne de la strate selon de le dernier chiffre national connu).

³Calcul du CD66 sur la base d'un encours de dette de 175 399 741 € et de la dernière estimation de population 2021 réalisée par le cabinet RCF en novembre 2020, **soit 476 147 habitants en 2021**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation
Dépenses de fonctionnement (en €/hab)	1 176	1 198	1,85 %
RSA (en €/hab)	304	326	6,96 %
APA (en €/hab)	114	114	0,10 %
PCH (en €/hab)	43	46	7,82 %
ASE (€/hab)	134	137	2,33 %
Dépenses de personnel (en €/hab)	240	239	-0,31 %
Part des dépenses de personnel*/dépenses de fonctionnement	20,38 %	19,95 %	-
Recettes de fonctionnement (en €/hab)	1 217	1 245	2,36 %
DMTO (en €/hab)	175	189	8,05 %
CVAE (en €/hab)	39	36	-7,47 %
Fraction TVA 2021 ex TFPB 2020 (en €/hab)	297	297	0,00 %
Dotation globale de fonctionnement (€/hab)	106,29	106,48	0,18 %